

ASSOCIATION LE LIEU « MAINS D'ŒUVRES »

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Ce rapport contient 19 pages)

ASSOCIATION LE LIEU « MAINS D'ŒUVRES »

Association Loi 1901

Siège social : 1 rue Charles Garnier – 93400 SAINT OUEN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE LIEU « MAINS D'ŒUVRES » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Incertitude liée à la continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC N° 2022-06 et son impact sur la présentation d'ensemble des comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les calculs et les hypothèses retenues pour évaluer le solde des subventions à recevoir et les produits constatés d'avance au 31 décembre 2025.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et d'activité et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le délai de six mois pour la réunion de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels n'a pas été respecté.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
PRAXOR AUDIT



Florent GESBERT

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	8 520	8 520		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	896 112	896 076	36	93
Installations techniques, matériels et outillage industriels	795 282	723 441	71 841	106 189
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	11 000		11 000	11 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	19 795		19 795	19 413
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 706		10 706	10 631
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	1 741 415	1 628 037	113 378	147 326
STOCKS ET EN-COURS	7 969		7 969	6 994
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	5 678		5 678	2 494
Avances et acomptes sur commandes	2 291		2 291	4 500
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	104 565	1 217	103 348	77 453
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	174 062		174 062	129 355
Charges constatées d'avance	6 283		6 283	8 920
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	47 587		47 587	137 219
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	340 465	1 217	339 249	359 942
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 081 881	1 629 254	452 627	507 268

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 92 449	- 94 642
Excédent ou déficit de l'exercice	- 26 546	2 193
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	- 118 995	- 92 449
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	17 381	29 069
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	- 101 614	- 63 380
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		2 725
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		2 725
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 757	103 888
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	228 373	181 752
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	56 821	200 005
Produits constatés d'avance	138 290	82 278
TOTAL DETTES (IV)	554 240	567 923
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	452 627	507 268

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 016	4 091
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	779 753	764 233
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	445 886	666 063
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 725	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	71 652	5 657
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 303 032	1 440 045
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	721	781
Variation de stocks	- 3 183	5 284
Autres achats et charges externes	482 658	527 687
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	19 184	15 856
Salaires	567 222	646 668
Cotisations sociales	192 171	185 307
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	40 542	49 475
Dotations aux provisions		2 725
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	30 971	6 522
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 330 286	1 440 305
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 27 254	- 261
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	708	2 453
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	708	2 453
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	708	2 453
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-26 546	2 193
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 303 740	1 442 498
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 330 286	1 440 305
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-26 546	2 193
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	3 745	6 860
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	3 745	6 860
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	3 745	6 860
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	3 745	6 860

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **452 626,74 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-26 545,63 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Le plan de redressement judiciaire arrêté par jugement du Tribunal de commerce, prévoyant l'apurement du passif sur une durée de dix ans, est arrivé à son terme sur cet exercice. L'intégralité des échéances prévues au plan ayant été respectée, Le Lieu Mains d'Œuvres n'est plus soumise à la procédure.

Incertitude liée à la continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2025, les fonds propres étaient négatifs et la situation de trésorerie était et reste tendue.

La direction de l'association a mis en œuvre les actions suivantes :

- des pourparlers avec ses partenaires bancaires et ses financeurs, pour lui permettre dès septembre 2026 d'obtenir des financements complémentaires,
- des actions d'économie de coûts.

A ce stade, la direction considère que la continuité d'exploitation n'est pas compromise.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'objet social de l'entité :

Le Lieu Mains d'Oeuvres est une association loi 1901 qui s'attache à réaliser un accompagnement et une diffusion des démarches artistiques ainsi que des engagements citoyens créatifs en danse, théâtre, arts visuels, arts numériques, musique, projets associatifs et autres formes via des espaces de travail (studios musiques ou de danse, des ateliers, une salle de concert, une salle de projection, une salle d'exposition etc.) mis à disposition notamment auprès de nos artistes résidents.

Nous menons des actions ancrées dans le territoire, par différents dispositifs : cela s'incarne dans le fait de s'arrêter au bar ou à la Cantine ; assister à un concert ; un spectacle ; une fête ; s'exposer et ainsi devenir artiste auprès de la Supérette, galerie d'art du futur...

Le Lieu Mains d'Oeuvres accorde une importance à l'expérimentation et à la formation, pour cela nous développons différentes activités ; tout d'abord artistique via l'École des possibles (cours d'arts visuels, théâtre, danse, etc.) ou encore La MOMO (école d'éveil musical proposant des cours collectifs, des stages artistiques).

Mais aussi des formations professionnelles, parce que nous apprenons tout au long de notre vie.

Le bâtiment étant à l'image des activités qui s'y trouvent -c'est-à-dire pluridisciplinaire- tous les espaces de Mains d'Oeuvres peuvent également être loués pour des répétitions, expositions, ateliers, tournages, workshops, séminaires, réunions ou soirées.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **ASSOCIATION LE LIEU MAINS D'OEUVRES** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	8 520			8 520
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 910			4 910
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	896 112			896 112
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	789 144	6 138		795 282
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	11 000			11 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	19 413	381		19 795
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 631	75		10 706
TOTAL	1 739 731	6 594		1 746 325

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement			8 520			8 520
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			4 910			4 910
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions			896 019	57		896 076
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			682 955	40 486		723 441
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			1 592 405	40 542		1 632 947

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	1 217			1 217
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	1 217			1 217

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Précisions sur les stocks et en-cours

Stocks et en-cours	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières		
En-cours de production (biens et services)		
Produits finis		
Marchandises	5 678	2 494
TOTAL	5 678	2 494

Dépréciations des stocks et en-cours	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières		
En-cours de production (biens et services)		
Produits finis		
Marchandises		
TOTAL		

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours	Montant
Matières premières	
En-cours de production (biens et services)	
Produits finis	
Marchandises	
TOTAL	

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	10 706		10 706	
Clients douteux	1 460		1 460	
Autres créances clients	103 105	103 105		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	13 754	13 754		
Autres impôts				
Divers	109 150	109 150		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	799	799		
Charges constatées d'avance	6 283	6 283		
TOTAL	245 257	233 091	12 166	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	6 283	
TOTAL	6 283	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	-94 642		2 193		-92 449
Excédent ou déficit de l'exercice	2 193	2 193		28 738	-26 546
TOTAL	-92 449	2 193	2 193	28 738	-118 995
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	29 069		1 170	12 858	17 381
Provisions réglementées					
TOTAL	29 069		1 170	12 858	17 381
TOTAL GÉNÉRAL	-63 380	2 193	3 363	41 597	-101 614

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	2 725		2 725		
Provisions pour charges					
TOTAL	2 725		2 725		

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	125 674	125 674		
Personnel et comptes rattachés	31 074	31 074		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	111 826	111 826		
Impôts sur les bénéfices				
TVA	17 790	17 790		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	67 684	67 684		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	58 124	58 124		
Produits constatés d'avance	94 921	94 921		
TOTAL	507 091	507 091		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	21 578	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	30 651	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	9 561	
TOTAL	61 790	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	15 639	
TOTAL	15 639	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	3 550	
Afférents aux services autres		
TOTAL	3 550	

Contributions volontaires en nature

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASSOC LE LIEU MAINS D'OEUVRES.- l'association ASSOC LE LIEU MAINS D'OEUVRES est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature. Plusieurs bénévoles sont intervenus durant cette période, totalisant 238 heures de bénévolat, valorisées à hauteur de 3 745 €.